

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le 14 avril 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	A
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Secrétaire de Séance	POISSON	Jean-Marc	Procuration à J. HENNEQUIN
GULLON	Sandra	Procuration à M. PFEIFFER	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022.

- Mme BOUYER-MAUPAS regrette de ne pas avoir eu les documents préparatoires quelques jours avant pour pouvoir les étudier préalablement.
- M. MASTELLOTTO admet que l'envoi était tardif mais ne pouvait avoir lieu avant, les comptes n'ayant pas été validés par le Trésorerie.

M. MASTELLOTTO présente les comptes administratifs 2021.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2021 présente un montant global de dépenses de fonctionnement de 3 695 220,28 € et un montant global de recettes de fonctionnement de 4 203 528,72 €, ce qui représente un excédent de fonctionnement de 508 308,44 €.

En investissement, le Compte Administratif 2021 présente un montant global de dépenses de 4 736 049,33 € et un montant global de recettes de 4 000 477,86 €.

Compte-tenu des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes, l'excédent cumulé d'investissement représente 819 761,89 €.

M. PIGASSE regrette de ne pas avoir eu le détail des dépenses d'investissements.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement présente en fonctionnement un montant total de dépenses de 594 674,79 € et un montant total de recettes de 1 606 273,29 €.

En investissement, le Compte Administratif présente un montant total de dépenses de 649 976,23 € et un montant total de recettes de 905 112,44 €.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING

Le Compte Administratif 2021 du Budget Camping présente en fonctionnement un montant de dépenses de 221 478,53 € et un montant de recettes de 256 660,01 €.

En investissement, le Compte Administratif présente un montant total de dépenses de 16 023,25 € et un montant total de recettes de 184 048,55 €.

COMPTE ADMINISTRATIF CAVEAUX

Le Compte Administratif 2021 du Budget Caveaux présente en exploitation un excédent d'exploitation de 29 939,80 €.

En investissement, le Compte Administratif présente un déficit cumulé de 13 409,89 €.

- M. WLASNIAK annonce qu'il refusera de voter les Comptes Administratifs s'ils sont proposés à la validation du Conseil Municipal avant les Comptes de Gestion du receveur.
En effet, une jurisprudence du Conseil d'Etat a confirmé que les Comptes de Gestion devaient être votés avant les Comptes Administratifs. Dans le cas contraire, le vote serait susceptible d'être annulé par le Tribunal Administratif.
- M. le Maire propose donc d'inverser l'ordre des votes et de valider les Comptes de Gestion du receveur.

N° 1 – FINANCES

COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal VALIDE le Compte de Gestion 2021 à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal VALIDE le Compte de Gestion 2021 du Budget Assainissement à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal VALIDE le Compte de Gestion 2021 du Budget Camping à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET CAVEAUX

Le Conseil Municipal VALIDE le Compte de Gestion 2021 du Budget Caveaux à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

N° 2 – FINANCES
BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK)
VALIDE le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK)
VALIDE le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement.

BUDGET CAMPING

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK)
VALIDE le Compte Administratif 2021 du Budget Camping.

BUDGET CAVEAUX

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK)
VALIDE le Compte Administratif 2021 du Budget Caveaux.

N° 3 – FINANCES
AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **508 308,44 €** à la section d'investissement.

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

Budget Campings

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de **35 181,48 €** en section d'exploitation.

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

Budget Assainissement

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de **1 011 598,50 €** en section d'exploitation.

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

Budget Caveaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de **29 939,80 €** en section d'exploitation.

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

N° 4 – FINANCES
TAUX D'IMPOSITION 2022

M. MASTELLOTTO propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2022 les taux cotés en 2021, soit :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 31,86 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 11,28 % |

Pour l'année 2022, le montant prévisionnel des recettes fiscales au titre du foncier bâti et non bâti est de **1 617 472,00 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 5 – FINANCES
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

M. MASTELLOTTO présente le Budget Primitif 2022 du Budget Principal, qui s'équilibre en fonctionnement à **3 838 815,00 €** et en investissement à **3 347 033,81 €**.

- Delphine COUTANCEAU demande pourquoi le montant des subventions aux associations a été augmenté de 10 000 €.
- Laurent MASTELLOTTO explique que les subventions n'avaient pas été réévaluées depuis plusieurs années.
- Eglantine LE THIMONNIER confirme qu'il y a eu une réévaluation globale du montant des subventions.
- Didier CAVELLEC découvre dans ces prévisions budgétaires que le programme de voirie et d'effacement des réseaux du Passous, validé en Commission des Travaux, n'apparaît pas dans le budget présenté.
- Laurent MASTELLOTTO confirme que, compte-tenu des investissements prévus et des engagements en cours, des choix ont dû être faits pour 2022 et ces travaux ont été reportés pour 2023.
- Didier CAVELLEC regrette et conteste ces choix. Il rappelle que les travaux du promenoir et de la Place de Gaulle représentent des montants « astronomiques », qui empêchent de prévoir d'autres investissements. Ces choix lui semblent dommageables pour les habitants du Passous.
- M. le Maire considère que ce budget a été élaboré de façon raisonnable et sans mettre en danger la santé financière de la commune.
- Delphine COUTANCEAU a noté que peu de crédits ont été inscrits pour la culture et l'animation, malgré les propositions de la Commission. Aucun investissement en matériel n'a été retenu.
- Nicolas PIGASSE note qu'aucune inscription n'apparaît concernant la transition écologique.
- Eglantine LE THIMONNIER demande si les demandes concernant le budget Citoyen et la Commission Jeunesse ont été retenues, pour un montant prévisionnel d'environ 5 000 €.
- Laurent MASTELLOTTO confirme que ces demandes n'ont pas été prises en compte mais qu'elles pourront néanmoins être financées.
- Nicolas PIGASSE regrette que ces choix budgétaires donnent une mauvaise image de la commune, notamment en ce qui concerne la jeunesse, la culture, l'animation et le tourisme.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

- Delphine COUTANCEAU propose d'inscrire la somme de 14 000 € prévue pour l'achat de praticables pour les spectacles de rue.
- Pauline LAINÉ regrette elle aussi qu'aucun investissement n'ait été retenu pour l'animation et la culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 5 voix CONTRE (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC, D. COUTANCEAU, P. WLASNIAK)

VALIDE le Budget Principal tel que présenté :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 838 815.00	3 838 815.00
INVESTISSEMENT	3 347 033.81	3 347 033.81
TOTAL GENERAL	7 186 848.81	7 186 848.81

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

M. MASTELLOTTO présente le Budget Prévisionnel du service Assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **1 923 853,95 €** et en investissement à la somme de **959 917,21 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE (N. PIGASSE, P. WLASNIAK)

VALIDE le Budget Primitif 2022 du service Assainissement tel que présenté :

BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 923 853.95	1 923 853.95
INVESTISSEMENT	959 917.21	959 917.21
TOTAL GENERAL	2 883 771.16	2 883 771.16

BUDGET PRIMITIF CAMPING 2022

M. MASTELLOTTO présente le Budget Prévisionnel du Camping qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de **240 310,88 €** et en investissement à la somme de **204 136,18 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE (N. PIGASSE, P. WLASNIAK)

VALIDE le Budget Primitif 2022 du service Camping tel que présenté :

BUDGET CAMPING

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	240 310.88	240 310.88
INVESTISSEMENT	204 136.18	204 136.18
TOTAL GENERAL	444 447.06	444 447.06

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

BUDGET PRIMITIF CAVEAUX 2022

M. MASTELLOTTO présente le Budget Prévisionnel des Caveaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le Budget Primitif 2022 des Caveaux tel que présenté :

BUDGET CAVEAUX

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 409.89	83 349.69
INVESTISSEMENT	33 409.89	33 409.89
TOTAL GENERAL	86 819.78	116 759.58

N° 6 – SUBVENTIONS

M. MASTELLOTTO présente les propositions de subventions aux associations telles que validées par la Commission des Finances.

- Isabelle BOUYER-MAUPAS demande si le Golf a transmis son avis de taxes foncières pour justifier le montant de la subvention allouée.
- Hubert GUILLOTTE n'est pas d'accord pour verser une subvention d'un montant supérieur à la part communale des taxes foncières.
- Laurent MASTELLOTTO rappelle qu'il s'agit d'un accord verbal ancien entre l'association du Golf et la Commune, qui prévoyait que la collectivité rembourse le montant des taxes foncières sur le non bâti.
- Nicolas PIGASSE demande si les subventions liées à des évènements ont été versées aux associations.
- Laurent MASTELLOTTO explique que certaines subventions liées à des manifestations qui n'ont pu avoir lieu n'ont pas été versées.
- Jocelyne HENNEQUIN suggère de laisser le CCAS prendre en charge les subventions aux associations à caractère social (Resto du Cœur...)
- Eglantine LE THIMONNIER propose de les valider sur le Budget Communal et de laisser le CCAS verser une autre aide si besoin.
Elle explique par ailleurs que les associations qui sont en résidence dans les locaux communaux ne bénéficient d'aucune subvention de fonctionnement.
- Isabelle BOUYER-MAUPAS note un reversement des recettes de jeux à la Société des Courses. Elle demande si un dossier a été déposé pour 2022 par cet organisme.
- M. le Maire lui confirme qu'aucun dossier n'a été déposé.

Par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. CAVELLEC, M. GUILLOTTE) – M. GUILLOTTE ne participe pas au vote de la subvention des Petits Mousses -

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'ensemble des subventions proposées.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2022
Abeille de la solidarité	500,00 €
ABLAC (Badminton)	250,00 €
Amicale du Personnel	1 870,00 €
ASA le Passous	15 000,00 €
Club cyclo touriste	550,00 € (dont 100+200 sous réserve réalisation évènement)
Maunéa Kea Skim club	1 000,00 €
Mosaïque (EHPAD)	500,00 €
SNSM Association	1 500,00 € (+ 1 000 sous réserve présentation facture combinaisons)
Société de chasse	200,00 €
Société des Courses	6 470,49 € (reversement recettes)
Petits Mousses	29 000,00 €
Centre Equestre Agon	1 500,00 € (+ 1 500 sous réserve présentation facture toiture)
APP2R (faune et flore)	1 000,00 €
Parents élèves du Mecquet	2 000,00 €
Golf de Coutainville	5 000,00 €
Echo de Nathan	2 500,00 €
Rêves	100,00 €
France Handicap Manche	50,00 €
Restos du Cœur	50,00 €
France Alzheimer Manche	50,00 €
Cœur en Liberté	50,00 €
Association Entraide handicapés	50,00 €
A Cheval en Pays de Coutances	500,00 €
Enduro Pédestre des Sables	3 000,00 €
Les Arconies (Tir à l'Arc)	500,00 €
Triathlon Coutainville	2 000,00 €
Course la Barjo	50,00 €
RCPC Fest'Oval (rugby)	1 000,00 €
Ping-Pong	100,00 €
Lycée de Cherbourg	100,00 €
Cats Pirou	800,00 €
CCHL	500,00 €
TOTAL	77 740,49 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

QUESTIONS DIVERSES

Mauna Kéa

Par une question écrite à M. le Maire, M. PIGASSE a souhaité savoir ce qu'il en était des relations de la municipalité avec l'association Mauna Kéa et de l'organisation de Coutainville la Plage.

M. le Maire confirme qu'il n'y a aucun souci relationnel avec Mauna Kéa. La décision de ne pas reconduire la manifestation Coutainville la Plage est une décision commune. Néanmoins, Mauna Kéa fera des animations ponctuelles pendant la saison estivale.

Maison JUTTEAU

M. PIGASSE a souhaité connaître les suites du dossier concernant la maison menaçant de s'effondrer rue des Amiraux Jehenne et savoir si une plainte avait été déposée contre la mairie.

M. le Maire lui explique qu'aucune plainte n'a été déposée contre la mairie par Mme JUTTEAU, ni inversement. L'arrêté municipal constatant l'état de la maison et obligeant sa propriétaire à démolir a fait l'objet d'une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif. Le référé a été rejeté par le Tribunal et Mme JUTTEAU vient de se désister quant à la procédure sur le fond. Une procédure judiciaire est en cours, pour déterminer les responsabilités, entre entreprises concernées.

ASA du Centre

A la demande de M. PIGASSE, M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASA du Centre, récemment réunie en assemblée générale, n'a pas donné de nouvelles concernant les aménagements prévus sur le promenoir.

Eclairage Public

Mme BOUYER-MAUPAS relaye la demande des riverains de la Rue de Blainville concernant la défaillance de l'éclairage public sur une partie de la voie.

M. GUILLOTTE explique qu'il est intervenu auprès du SDEM depuis plusieurs mois concernant ce problème. Un devis doit parvenir prochainement. Il confirme qu'il n'y a aucun souci de sécurité, les réverbères défaillants ayant été démontés. Il souligne que les travaux à prévoir n'ont pas été inscrits au budget.

Divers

- Mme LAINÉ demande s'il est possible de prévoir l'adaptation de la barrière fermant le passage entre le camping et le CORE pour permettre d'accéder au champ de courses plus facilement avec les poussettes.
M. le Maire prend note.

- M. WLASNIAK demande quand la commune d'Agon-Coutainville compte passer à la comptabilité M57, qui deviendra obligatoire le 1^{er} janvier 2024.
M. le Maire n'a pas d'informations à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait conforme, le 20 avril 2022

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre GERMAIN

Le Maire,

Christian DUTERTRE

